

## La France ne doit pas tricher sur ses engagements financiers pour le Climat !

**Montreuil et Dakar, le 28 janvier 2011** – Le Réseau Climat & Développement (RC&D) **s'inquiète des tentatives de la France d'échapper à ses engagements financiers pour lutter contre le changement climatique au Sud.**

L'Agence française de développement (AFD) a annoncé mi-janvier l'octroi de 10,5 millions d'euros pour la protection des forêts de la République du Gabon. En réalité, cette enveloppe « généreuse » s'inscrit dans un accord de conversion de 50 millions d'euros de la dette gabonaise, conclu le 29 Janvier 2008 avec la France. Le RC&D espère que la France ne comptabilisera pas cette remise de dette au titre des financements précoces pour le climat.

### Non au double comptage de l'Aide Publique au Développement !

Dans l'Accord signé à Copenhague en décembre 2009, la France s'était engagée à déboursier 1,24 milliards d'euros – **de ressources nouvelles et additionnelles** - entre 2010 et 2012 pour financer des projets climatiques dans les pays en développement. Concernant cette conversion de dette au Gabon, le Réseau Climat & Développement est particulièrement inquiet puisqu'en 2010, le gouvernement français avait déjà fait preuve de mauvaise foi en procédant au double-comptage de ses engagements en faveur du climat. En effet, l'ensemble des financements précoces de Copenhague avait déjà été compté au titre de l'Aide Publique au Développement (APD). Pour Alix Mazounie, Chargée de Mission climat-développement au RAC-France « *il est évident que les 10,5 millions d'euros engagés par la France début 2008 et déjà comptabilisés dans l'APD au titre de remise de dette ne sauraient être comptabilisés une deuxième fois au titre des financements climatiques. La France ne peut pas prétendre respecter deux engagements distincts avec le même euro* ».

### Vers une transparence accrue

L'APD ne doit pas servir à financer le coût de la lutte contre le changement climatique au détriment des besoins de développement. Même si les synergies entre climat et développement sont impératives sur le terrain, la lutte contre le changement climatique est une contrainte supplémentaire pour les pays du Sud qui requiert des financements additionnels. Suite à l'accord obtenu à Cancun, **les pays industrialisés sont invités à faire preuve de plus de transparence concernant l'utilisation des financements précoces.** « *Le Réseau Climat & Développement demande donc à la France de clarifier sans attendre sa position afin de rassurer la communauté internationale sur le respect comptable de ses promesses politiques* » conclut Emmanuel Seck, Coordonnateur de Projets ENDA Énergie au Sénégal.